

## **Arrêté du 1er octobre 2019 relatif aux adaptations nécessaires à la prise en charge transfusionnelle des patients atteints ou suspectés d'être atteints d'une infection par le virus Ebola**

01/10/2019

L'arrêté du 1er octobre 2019 met en place des adaptations dans le circuit transfusionnel des personnes atteintes ou susceptibles d'être atteintes du virus Ebola. Il prévoit notamment à l'article 3 que le contrôle ultime pré-transfusionnel est réalisé de la façon suivante : 1) Un contrôle ultime de concordance pour l'ensemble des produits sanguins utilisés. 2) Seule la vérification du concentré de globules rouges à transfuser est obligatoire car le sang du patient ne peut être testé.